

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 13 juillet 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°9

DÉCISION N° 402111/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDS/BEG
portant abrogation de textes réglementaires.

Du 12 avril 2012

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES
D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

DÉCISION N° 402111/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDS/BEG portant abrogation de textes réglementaires.

Du 12 avril 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 8 1 2 S

Textes abrogés :

Décision n° 402913/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP du 29 novembre 2007 (BOC N° 41 du 31 octobre 2008, texte 2 ; BOEM 160.1).

Décision n° 403436/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 9 ; BOEM 160.1).

Décision n° 403437/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 10 ; BOEM 160.1).

Décision n° 403438/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 (BOC N° 24 du 11 juin 2010, texte 8 ; BOEM 160.1).

Décision n° 4398/EMGA/TRANS/A du 9 juin 1959 (BOEM 580*, p. 27 ; BOEM 580.1.2.2).

Référence de publication : BOC N°30 du 13 juillet 2012, texte 9.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3233-10. à R. 3233-18. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2010 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,

Décide :

Art. 1er. La décision n° 402913/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDREP/BEP du 29 novembre 2007 relative à la création de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Soutien Bicêtre est abrogée.

La décision n° 403436/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 relative à la suppression de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense - sécurité des systèmes d'information - Villacoublay est abrogée.

La décision n° 403437/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 relative à la suppression de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Houilles est abrogée.

La décision n° 403438/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ du 1er juin 2010 relative à la suppression de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Cherbourg est abrogée.

La décision n° 4398/EMGA/TRANS/A du 9 juin 1959 portant création du bureau militaire national des fréquences est abrogée.

Art. 2. La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la
défense,*

Patrick BAZIN.